

OGEC ECOLE SAINT JEAN

Etablissement Catholique Privé d'enseignement sous contrat d'association

661 Avenue Charles Albert

73290 - LA MOTTE SERVOLEX

Tél : 04 79 25 41 67 o-g-e-c-saint-jean@orange.fr



Année Scolaire 2021-2022

Lettre annuelle d'informations

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Au seuil de la nouvelle année, l'organisme de Gestion (O.G.E.C. St Jean) souhaite vous informer des règles concernant les appels des diverses contributions conformément aux dispositions qui régissent les établissements d'enseignement privé catholique.

Vous trouverez, joints à la présente :

- **Le Règlement Financier** qui vous donne des explications sur les tarifs proposés.
- **Le Dossier Administratif** à lire avec attention et renseigner.
- **La Convention de Scolarisation** qui précise les modalités de fonctionnement.
- **Le Mandat de Prélèvement SEPA** à renseigner avec attention et signer.

Tous ces documents sont à remplir et à nous retourner sous quinzaine pour valider vos inscriptions.

Quelques explications complémentaires :

Etude : Fonctionne *uniquement sur abonnement annuel et dans la limite des places disponibles.*

Abonnement Annuel Restauration : Forfait annuel calculé sur le nombre de jours de classe pendant lesquels le restaurant scolaire sera ouvert. Facturé en début d'année en même temps que les contributions obligatoires, cet abonnement ne donne pas lieu à délivrance de carte.

Facturation Complémentaire : Pour bénéficier des services proposés par l'école (restauration, garderie, étude) l'inscription doit être préalable (abonnement ou ticket).

Tout service utilisé sans abonnement ou sans ticket fera l'objet de frais de facturation complémentaires.

L'organisme de gestion est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et suggestions concernant la gestion de l'école.

La solidarité est un des principes fondamentaux de l'enseignement catholique et l'Ecole Saint Jean ne saurait faillir à cette règle. Aussi, si vous rencontrez des difficultés de règlement, n'hésitez pas à prendre contact avec le chef d'établissement de manière à ce que nous puissions étudier ensemble toutes les solutions qui vous permettront d'inscrire votre enfant librement et sans contrainte.

Vous voudrez bien nous retourner impérativement après les avoir complétés et signés :

- La **Convention de Scolarisation**.
- Le **Dossier Administratif** concernant vos choix d'abonnement et votre mode de règlement.
- Le **Mandat de Prélèvement SEPA** complété et signé **accompagné d'un R.I.B.** (même si ce dernier a déjà été remis sur les années précédentes).

... / ...

Le jour de la rentrée scolaire, nous vous demandons de nous remettre :

- Votre **Attestation de Quotient Familial d'août 2021** (téléchargeable sur www.caf.fr).

- Votre **Attestation d'Assurance Scolaire pour l'année 2021-2022**.

Ces nouveaux tarifs reposent sur un équilibre qui permette d'assurer le bon fonctionnement, la qualité du service tout en modérant la contribution des parents.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de ces quelques consignes destinées à faciliter le travail de tous ceux qui œuvrent à l'intérieur de notre établissement afin d'assurer à vos enfants une scolarisation dans les meilleures conditions possibles.

Le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. St Jean